



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

19/02/2025

Date d'affichage

19/02/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

26/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

2025-015 : REMPLACEMENT DE L'ALARME A LA SALLE DU RICHAT

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'alarme actuelle de la salle du Richat est à changer.

La société VM Sécurité propose de mettre en place une nouvelle installation. L'investissement nécessaire pour la mise en place de ce système dans la salle polyvalente s'élève à 2 537,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de remplacer le système d'alarme à la salle polyvalente, accepte le devis présenté par la société VM Sécurité pour un montant de 2 537,00 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à passer commande et à signer le devis.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

